



ASSEMBLÉE ANNUELLE

Dimanche 28 juin

de 9 h à 11 h 30

à la Mairie de Duhamel

Tous les membres de l'APLG sont convoqués à cette rencontre annuelle qui nous permettra de faire le point sur des sujets qui vous préoccupent. Les formalités seront limitées au minimum pour laisser plus de place aux discussions.

Dès 8 h 30, des bénévoles seront disponibles pour accueillir ceux et celles qui voudront en profiter pour devenir membre, renouveler leur adhésion ou obtenir leur bouteille stérilisée pour une analyse d'eau.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
 2. **Adoption du procès-verbal de 2014**
 3. **Rapport du trésorier**
 4. **Rapport du président**
 5. **Avenir de la plage Sud**
 6. **Affaires municipales**
 7. **Élection du C.A.**
 8. **Préoccupations des membres**
- Période de questions**

AVENIR DE LA PLAGE

Le grand terrain sablonneux à l'extrémité Sud du lac Gagnon appartient à la Sépaq qui a permis au fil des ans à l'APLG d'y aménager une aire de pique-nique et de permettre l'accès au public en tout temps.

L'endroit est devenu de plus en plus fréquenté non seulement par des familles du lac Gagnon mais aussi par d'autres résidents de Duhamel et d'ailleurs. La bonne gestion d'un tel site exigerait maintenant des ressources qui ne sont pas à la portée de l'APLG. La Municipalité de Duhamel a déjà essayé, sous une administration précédente, d'acquérir le site de la Sépaq. L'offre avait été rejetée.

Dans les circonstances, l'APLG ne s'opposerait pas, moyennant le respect de certaines conditions, à ce que la Municipalité puisse devenir propriétaire et gestionnaire du site, même si cela exige de faire certaines concessions à la Sépaq pour justifier un transfert à l'avantage de toutes les parties concernées. Un tel projet est à l'étude.

En somme, il s'agirait de transférer la propriété de la section plage à la Municipalité en contrepartie d'un changement de zonage sur des parcelles aux extrémités du site qui pourraient être vendues pour des résidences. La Sépaq aménagerait à ses frais un chemin d'accès à l'arrière du lot (côté Sud), qui serait remis à la Municipalité. Cette dernière obtiendrait donc le site aménagé sans frais et pourrait utiliser les revenus annuels de taxes des quelques lots privatisés pour défrayer les coûts d'entretien et de gestion de la plage. Les activités commerciales seraient toujours prohibées en vertu du règlement de zonage.

Nous présenterons et discuterons de ce projet à l'assemblée annuelle de l'APLG, le 28 juin. Un tel changement de zonage serait sujet à l'approbation des résidents d'une partie du lac Gagnon.

NOUVELLES EN BREF

- La consultation au sujet de la révision du cadastre pour la partie Sud du lac est de nouveau reportée, mais pourrait se faire au courant de cet été.
- Le conseil municipal a approuvé le 5 juin des travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Lac Gagnon Est qui seront financés par un emprunt de 169 000 \$ dont 25% seront à la charge du secteur et 75% à l'ensemble des contribuables.
- La Municipalité pourrait louer pour une période de trois ans l'immeuble au centre du village qui abritait le restaurant Le Karisa. L'immeuble serait utilisé à des fins touristiques et communautaires. Les détails d'un tel projet ne sont pas encore connus.
- L'écocentre est maintenant ouvert le mercredi plutôt que le jeudi. On ne peut plus utiliser une remorque dompeuse pour déverser des rebuts.
- Le 30 mai, à l'écocentre, 76 résidents se sont partagé 2892 arbres distribués gratuitement par la Municipalité.
- Le réseau LTE de Bell est maintenant accessible à la plupart des résidents au lac Gagnon, par la tour située au sud du lac. Cela permet aux appareils mobiles compatibles d'accéder à des vitesses de plus en plus rapides.
- La Municipalité envisage de mettre sur pied un programme de vidange regroupé des fosses septiques pour le secteur des lacs Lafontaine, Iroquois et Chevreuil. Nous ne savons pas si une majorité de ces résidents désirent vraiment que la Municipalité prenne en charge ce service. Dépendant des résultats d'un tel projet, l'approche pourrait éventuellement être appliquée à la grandeur de la municipalité.

LE REMOUS du LAC GAGNON

Juin
2015



aplg

**Association des propriétaires
du lac Gagnon**

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2014-2015

André Brossard, président
Marc Dufour, vice-président
Pierre-Émile Rocray, secrétaire
Jay Tardif, trésorier
Bernard Bélanger
Charles de Maisonneuve
Marc Dumouchel
Anne Wells

Responsable des bouées :
Gérard Bodard

Contact: info@aplg.ca

Membership

Beaucoup de recherches et d'efforts nous ont permis au début de l'année, soit de retracer d'anciens membres dont nous avons perdu la trace, ou d'identifier des nouveaux propriétaires au lac Gagnon. Il est surprenant de constater les nombreux changements de propriétaires au cours des quelques dernières années. Cet exercice nous a permis d'accueillir avec plaisir une trentaine de nouveaux membres.

Par contre, certains membres réguliers tardent un peu à renouveler leur adhésion pour 2015, ce qui fait que nous avons quelque 300 membres au moment de publier. C'est le niveau habituel pour ce temps de l'année. Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de payer son adhésion annuelle de 15 \$ lors de l'assemblée annuelle.

On peut toujours consulter la [liste des membres](#) sur notre site web.

ANALYSES D'EAU

Nous offrons encore cette année aux membres de l'APLG notre programme d'analyse d'eau de robinet et d'eau de baignade. Les conditions sont les mêmes que par les années passées.

Voici quelques raisons pour faire analyser l'eau de votre puits. Même si l'eau de votre puits a bon goût et une belle apparence, elle pourrait contenir des substances néfastes qui s'infiltreraient dans l'eau à cause d'activités humaines ou de l'écoulement d'eau en surface, par exemple. Même si le puits de votre voisin a été analysé et que son eau est sécuritaire, cela ne veut pas dire que l'eau de votre puits l'est. La qualité de l'eau d'un puits peut varier dans le temps.

Quoique nous devrions avoir suffisamment de bouteilles pour suffire à la demande, les membres peuvent réserver une ou plusieurs bouteilles stérilisées à info@aplg.ca. Les bouteilles et les instructions pour prendre votre échantillon, seront distribuées à la table du secrétariat, le matin de l'assemblée annuelle de l'APLG, le dimanche 28 juin, à partir de **8 h 30**. Vous devrez alors déboursier le coût de l'analyse, soit 30 \$ par échantillon d'eau potable, et 10 \$ par échantillon d'eau de baignade. Ces prix sont environ la moitié du prix régulier.

Des bénévoles seront disponibles à l'arrière pendant toute la durée de l'assemblée annuelle pour distribuer les bouteilles et collecter les adhésions des membres.

Il faudra prélever l'échantillon le jour même, **le dimanche**, et le retourner à l'épicerie Poliquin au village, **avant 20 h, ce dimanche, le 28 juin**. Nous achèminerons les échantillons au laboratoire le lundi matin. Les résultats vous parviendront du laboratoire, par la poste.

Nous désirons continuer à publier l'ensemble des résultats sous forme d'un tableau statistique, tout en conservant la plus grande confidentialité des données individuelles. Le formulaire contient une autorisation à cet effet. N'oubliez pas de cocher la case en question au bas du formulaire. Ainsi, l'association peut offrir non seulement un service aux participants mais aussi de l'information pertinente à tous les riverains. Les [résultats des années précédentes](#) sont disponibles sur notre site web.

L'APLG fera ses analyses habituelles de la qualité de l'eau de baignade, vers la fin juillet.

COLLECTE DES ORDURES

Au début de l'année, la Municipalité de Lac-Simon a annoncé la fin prématurée de l'entente en vertu de laquelle elle fournissait le service de collecte des matières résiduelles aux municipalités de Chénéville, Montpellier et Duhamel. Cette entente qui expirait en août 2016 prendra fin le 31 mars 2016, ce qui force Duhamel à mettre en place un nouveau système au cours des prochains mois.

À sa réunion du 5 juin, le conseil municipal a décidé que Duhamel se dotera de son propre système de collecte. Quatre options sont à l'étude. Une décision sera prise à cet égard en août. Le conseil a aussi approuvé le 5 juin l'achat d'un camion sanitaire 6 roues d'une capacité de 14 verges. Un emprunt de 195 000 \$ a été approuvé pour financer cet achat.

On pourrait s'attendre à ce que les coûts d'un tel service en régie interne seront supérieurs aux coûts du service inter-municipal actuel. La Municipalité devra probablement répartir la collecte sur plusieurs jours de la semaine en fonction de différents secteurs géographiques.

Ces changements majeurs ne devraient pas affecter la collecte des matières résiduelles au cours de cet été.

CODE D'ÉTHIQUE

En ce début de saison estivale il est bon de se rappeler quelques règles qui peuvent nous aider à mieux jouir de la vie au lac. À cet égard, la Municipalité de Duhamel publiera bientôt une mise à jour de son code d'éthique. Le nouveau code sera disponible sur notre site internet. L'APLG produira une version anglaise du code de façon à s'assurer que ce type de message est bien véhiculé à tous nos membres. Nous supportons la promotion d'attitudes respectueuses.

Voici quelques règles de bonne conduite :

- afin de maintenir une bonne qualité de l'eau il faut éviter de verser des matières polluantes dans le lac (détergents, essence, huile, etc.);
- ne pas faire de vagues près des rives;
- limiter la vitesse de vos embarcations à 70 km/h au large, et à 25 km/h à moins de 70 m des berges;
- respecter la priorité des nageurs et des embarcations non-motorisées;
- les activités nautiques telles ski nautique ou wakeboard doivent se pratiquer au centre du lac, au moins à 100 m des rives;
- La pollution par le bruit est aussi néfaste que d'autres formes de pollution. Pensez à vos voisins et aux autres riverains. Le son se propage loin sur un lac, surtout en soirée. Il faut limiter le niveau sonore.

Il ne faut pas oublier que la rivière Petite-Nation est un milieu fragile qui exige un comportement exemplaire.

Il n'est pas recommandé de nourrir les animaux sauvages. Attirer à outrance les canards, les outardes ou les goélands sur nos berges peut mener à une détérioration de la qualité des eaux de baignade.

Pensons aux autres!